



INFORMATIONS DESTINÉS AUX USAGERS RÉSIDANTS EN UNION EUROPÉENNE

Selon l'art. 13 du Décret Législatif du 25 juillet 2005, n. 151:

"Exécution des Directives 2002/95/CE et 2002/96/CE, relatives à la réduction de l'utilisation de substances dangereuses sur les appareils électriques et électroniques, ainsi qu'à l'élimination des déchets".

- Le symbole reporté ci-dessus, présent aussi sur l'appareil, indique que celui-ci et les composants et sous-ensembles qui sont partie intégrante du produit, il doit être objet de ramassage séparé à partir du moment où l'utilisateur décide de s'en débarrasser.
- Le ramassage de cet appareil à la fin de son cycle de vie est organisé et géré par le fabricant. L'utilisateur qui désire se débarrasser de cet appareil devra contacter le fabricant et suivre le système qui été adopté par le fabricant. Pour l'indication sur les systèmes de ramassage de ces appareils nous vous prions de contacter:
 - pour les seuls clients italiens, la société Mazzer Luigi srl ou le revendeur italien.
 - pour les clients de l'Union Européenne, le revendeur ou autre sujet inscrit sur les Registres Nationaux du propre Pays, préposé à la récupération des appareils.
- L'adéquat ramassage sélectif pour la successive procédure de recyclage, traitement et élimination environnementale compatible de l'appareil mis au rebut contribue à éviter les effets négatifs sur l'environnement et sur la santé et favorise le recyclage des matériaux avec lesquels il est composé.
- L'élimination abusive du produit de la part de l'utilisateur comporte l'application de sanctions prévues par les transpositions nationales des Directives 91/156/CE et 91/689/CE.

